

Bulletin officiel spécial n°7 du 6 octobre 2011

Baccalauréat général, série scientifique : épreuve facultative d'histoire-géographie, à compter de la session 2013

NOR : MENE1123665N / note de service n° 2011-150 du 3-10-2011 / MEN - DGESCO A2-1

Épreuve orale

Durée 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve est notée sur 20.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement facultatif d'histoire-géographie de la classe de terminale de la série S.

Le candidat choisit un sujet parmi deux proposés par l'examineur. Les sujets portent sur les questions et les études traitées en classe, figurant sur une liste conforme au programme, signée par le professeur et le chef d'établissement et portant le cachet du lycée.

Si une production personnelle a été réalisée au cours de l'année, elle peut être mentionnée sur cette liste et, dans ce cas, le candidat s'en munit.

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. La liste est alors constituée par le candidat lui-même en conformité avec le programme de la classe de terminale.

Le questionnement qui suit l'exposé du candidat peut déborder le cadre strict du sujet choisi.